



A CONSERVER SI BESOIN

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE

Rappel des textes concernant l'obligation d'assiduité scolaire.

Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître à la direction de l'école les motifs de cette absence.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.



En cas d'absence non signalée, de motif erroné ou non légitime d'au moins 4 demi-journées dans le mois, la direction de l'école devra en avvertir la direction académique.

Celle-ci en lien avec le chef d'établissement, peut décider de diligenter une enquête sociale, voire de sanctions pénales.

Demande d'autorisation exceptionnelle

Mme Mr agissant en qualité de mère père autre préciser

de l'enfant Nom / prénom date de naissance ... / ... / ..... scolarisé en classe ..... à l'école Béthanie demande une autorisation d'absence exceptionnelle pour le motif suivant :

.....

Aucune demande de préparation de travail, ni de correction d'exercices pour la période d'absence ne pourront être reçues par l'enseignant de l'enfant concerné.

Un courrier circonstancié peut également accompagner cette demande.

Signature des parents : .....

Réponse de l'établissement

M. JOUFFRIT Xavier, Chef d'établissement

